



## Donnation du vivant pas trop equitable

Par **couettecouette\_old**, le 11/12/2007 à 16:29

nous sommes deux enfants, et mes parents on fait une donation de leur vivant a mon frere de leur maison il y a deja 5 ans celui ci jouit depuis deja dix ans des lieux gratuitement et cela sans que je sois informe ou meme convier au partage. que puis-je faire?

Par **Upsilon**, le 11/12/2007 à 20:06

hm hm ... A mon avis, si cela fait plus de 5 ans, ca ne sert a rien d'intenter une action pour le moment. Par contre, au décès de vos parents, vous pourrez demander ( et ce sera meme fait automatiquement ) la réintégration de toutes ces gratifications dans la succession ( virtuellement en tout cas ).

Soyez patient, de toute facon les donations se payent au jour des décès.